

Avec rendez-vous

Les consultations avec rendez-vous ont lieu du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Une permanence est assurée le samedi de 8h à 12h. L'accueil téléphonique est assuré la semaine de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Il est recommandé de venir 10 minutes avant le rendez-vous.

Accueil

Dès votre arrivée, présentez-vous à la réception pour l'admission.

Pour faciliter l'enregistrement administratif de votre enfant, veuillez apporter

- une carte d'identité
- la carte d'assurance maladie ou votre certificat d'assurance maladie
- la convocation et les documents médicaux susceptibles de faciliter le traitement.

Si vous n'êtes pas au bénéfice d'une assurance suisse garantissant le paiement des frais, un dépôt de garantie vous est demandé.

Une salle d'attente offre un espace de jeux et de détente pour votre enfant qui reste sous votre responsabilité.

Vous trouverez des distributeurs (boissons, sandwiches) dans le hall d'entrée et un téléphone à carte à côté du restaurant.

NB: certains examens nécessitent que l'enfant soit à jeun, vous renseigner auprès des infirmières.

Prise en charge

Après les formalités administratives, vous êtes dirigé(e) en salle d'attente ou d'examen (radiologie, laboratoire, etc.) à effectuer avant la consultation. Vous êtes informé(e) en cas d'attente. Une équipe d'infirmières spécialisées en pédiatrie vous accueille, répond à vos questions et vous conseille sur la santé de votre enfant.

Sans rendez-vous

L'admission se fait au service d'accueil et d'urgences pédiatriques (SAUP), 47 av. de la Roseaie, 24h/24 et 7j/7.

Parents

Votre présence auprès de votre enfant est toujours la bienvenue et votre participation aux soins souhaitée. Parfois, il est possible que vous soyez invité(e) à sortir du box de consultation pour le bon déroulement des soins.

Par sécurité, il est indispensable de prévenir l'infirmière en charge de votre enfant lorsque vous vous absentez de la salle d'examen.

Tarif

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004, le nouveau tarif médical uniforme pour la Suisse (Tarmed) s'applique à tous les traitements ambulatoires à l'hôpital.